

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du retable et du tabernacle de l'église de Saux et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans le cas de fonds subsidiaires à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : «Fondation du Patrimoine – Retable et tabernacle de l'église de Saux à Lourdes»

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt (La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt), **OU**
- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt)

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

de l'impôt sur le Revenu de l'impôt de Solidarité sur la fortune
 de l'impôt sur les Sociétés

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations figurant sur le chèque (nom et adresse de l'émetteur).

Nom ou Société.....
Adresse.....
CP / Ville :.....
Téléphone.....
Mail.....

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher cette case . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine naturel (sous certaines conditions).

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (cf: bulletin de don joint)

- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclu sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier :

Envoyez ce bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante : Fondation du Patrimoine Midi-Pyrénées - 11 boulevard des Récollets - Le Belvédère - 6 B - 31078 Toulouse cedex 4

Par internet plus simple et plus rapide !

***Faites votre don en ligne en 1 clic** sur notre site internet sécurisé :

<http://www.fondation-patrimoine.org/43911>

*ou flashez le QR code à l'aide de votre smartphone ou tablette et faites immédiatement un don pour ce projet !

RENSEIGNEMENTS

Jean-François LABOURIE - Mairie de Lourdes

☎ 05 62 94 65 65

jean-francois.labourie@ville-lourdes.fr

Lourdes

L'INSPIRATRICE

FONDATION

DU
PATRIMOINE

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Régionale Midi-Pyrénées
www.fondation-patrimoine.org



FONDATION

DU
PATRIMOINE



RESTAURATION
DU RETABLE ET TABERNACLE
EGLISE DE SAUX

Commune de Lourdes
Département des Hautes-Pyrénées

EGLISE DE SAUX - RESTAURATION DU RETABLE PRINCIPAL



Attesté dès le XI^e siècle, le village de Saux regroupe le long d'une rue unique une dizaine de maisons, d'anciennes fermes pour la plupart. Il fut rattaché à la commune de Lourdes au moment de la Révolution. Isolé du centre de la ville, ce lieu n'a pas connu tous les changements dont elle a été l'objet depuis l'essor du pèlerinage à la Grotte de Massabielle.

L'église Saint Martin est probablement au Moyen âge le centre d'une paroisse indépendante possédant fonts baptismaux et cimetière, ces derniers subsistant de nos jours.

Dans sa forme actuelle, l'église peut dater du XII^e ou XIII^e siècle. Le plan, de type roman, est simple : une nef rectangulaire terminée par un chevet arrondi.

A l'époque gothique, une large arcade en ogive est ouverte dans le mur sud et l'église est pourvue d'un bas-côté formant chapelle, puis d'une sacristie dans son prolongement.

Un clocher-mur occupe le pignon ouest. Entre la fin du XVII^e siècle et le début du siècle suivant, de nouveaux travaux vont donner à l'église son aspect actuel : fenêtres et portes agrandies et installation d'un mobilier de style baroque.

La pièce maîtresse en est l'imposant retable en bois qui occupe l'abside avec le maître-autel et son tabernacle. L'ensemble date des 17^e et 18^e siècles et témoigne du savoir-faire exceptionnel des nombreux ateliers de sculpteurs que compte autrefois la région.

Le tabernacle qui a hélas perdu ses statues d'origine se développe sur deux niveaux : porte cintrée figurant le Christ en croix entouré de deux ailes avec niches et colonnettes torsées avec chapiteaux corinthiens.

Le niveau supérieur se compose d'une niche encadrée de draperies et têtes d'anges surmontée d'un dôme, ainsi que d'une balustrade très abîmée.

La dorure à la feuille d'or et les couleurs originelles sont recouvertes d'une couche de peinture dorée ou bronzine. L'objet nécessite une restauration importante pour lui rendre tout son éclat.

Le retable comprend un panneau central figurant le Christ crucifié entre la Vierge Marie et Saint Martin en habit d'évêque avec mitre et crosse.

Ce panneau est encadré par deux belles colonnes torsées enveloppées de pampres de vigne et surmontées de chapiteaux corinthiens. De chaque côté, des volutes avec guirlandes végétales.

Le registre supérieur comprend un fronton avec nuée d'anges entourant Dieu le Père et deux statues de chérubins présentant les instruments de la Passion.

Comme pour le tabernacle, la polychromie originelle, certainement assez vive (traces de rose sur les colonnes, beaux rinceaux) a été recouverte par une couche de peinture gris bleu qui s'écaille largement.

Autel, tabernacle et retable du chœur demandent une restauration urgente. Attaqués par l'humidité et les vers, ils demandent à être renforcés et consolidés.

Les assemblages du bois sont disjointes avec ruptures des éléments de fixation, au risque d'entraîner la chute du retable. Les couleurs et la dorure, autrefois très chatoyantes, sont ternies et recouvertes de peinture grise et dorée fanées.

La commune de Lourdes a trouvé des soutiens pour l'aider dans la restauration de ce patrimoine emblématique. Grâce à l'Association « Les Amis de Saux » et avec l'aide précieuse du Conservateur des antiquités et objets d'art des Hautes-Pyrénées, une partie du mobilier a été inscrite Monument historique en 2012.

En 2015 le retable latéral et une croix de procession (XVIII^e siècle) ont déjà pu être restaurés et retrouver ainsi toute leur beauté. L'Association, encouragée par la municipalité, poursuit son implication par l'organisation de chantiers participatifs réunissant dans la bonne humeur habitants et amis de Saux.

Mais il reste des restaurations coûteuses qui doivent être confiées à des ateliers professionnels. La restauration du maître-autel, de son tabernacle et de son retable est estimée à environ 40 000 euros.

Amoureux de l'art et de histoire, aidez-nous, par le biais de la Fondation du Patrimoine à financer ces travaux : rien ne pourra être fait sans vous.

